

# DOSSIER DE DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE

## Tome n° 1 : Résumé non technique

SAS DE LA BOURGADE

### AUGMENTATION DES CAPACITÉS DE STOCKAGE D'ALCOOLS DE BOUCHE

À Sigogne (16)

Édité le 08/11/2024

Destinataires	Société	Email	Téléphone
<b>M. Marc VEILLON</b>	SAS DE LA BOURGADE	dir.bourgade@gmail.com	0615958299

Numéro de version	Établi par	Vérfié par	Approuvé par	Date
2	A.JAUD	A.RABILLON	M.VEILLON	08/11/2024

## Table des matières

<b>I. LE DEMANDEUR .....</b>	<b>5</b>
1. Identification de la personne morale .....	5
2. Données sur le site .....	5
3. Localisation de l'installation .....	5
4. Périmètre ICPE .....	7
<b>II. ORGANISATION DE L'ENTREPRISE .....</b>	<b>8</b>
<b>III. OBJET DU DOSSIER .....</b>	<b>8</b>
<b>IV. CADRE REGLEMENTAIRE .....</b>	<b>8</b>
<b>DESCRIPTION DES ACTIVITES ET INSTALLATIONS EXISTANTES .....</b>	<b>9</b>
1. Description des activités existantes .....	9
2. Description des installations existantes .....	9
<b>V. DESCRIPTION DES INSTALLATIONS ET AMENAGEMENTS PROJETES .....</b>	<b>9</b>
1. Installations projetées .....	9
2. Emplacements des installations .....	10
3. Description des moyens communs et utilités .....	10
4. Description des moyens d'intervention .....	11
5. Trafic .....	12
6. Déchets .....	12
7. Consommations .....	13
<b>VI. CLASSEMENT PROJETE DES INSTALLATIONS ET ACTIVITES .....</b>	<b>13</b>
<b>VII. CAPACITES TECHNIQUES ET FINANCIERES.....</b>	<b>14</b>
1. Capacités techniques .....	14
2. Capacités financières .....	14
<b>VIII. ÉTUDE DES INCIDENCES DU PROJET SUR L'ENVIRONNEMENT .....</b>	<b>16</b>
1. Synthèse des enjeux environnementaux .....	16
2. Synthèse des impacts du projet et des mesures d'évitement, de réduction et de compensation .....	19
3. Mesure de suivi environnemental .....	24
<b>IX. ÉTUDE DE DANGERS .....</b>	<b>24</b>
1. Périmètre de l'étude .....	24
2. Potentiel de dangers .....	24
3. Sélection des phénomènes dangereux .....	25
4. Synthèse des effets dominos entre installations de l'établissement .....	25
5. Synthèse sur les effets dominos entre l'établissement et des établissements proches .....	25
6. Information des populations.....	26
<b>X. LISTE DES INTERVENANTS.....</b>	<b>27</b>

## Index des tableaux

Tableau 1. Identification de la personne morale .....	5
Tableau 2. Informations sur le site .....	5
Tableau 3. Coordonnées géographiques du site.....	6
Tableau 4. Parcelles cadastrales .....	8
Tableau 5. Caractéristiques des points d'eau extérieurs à proximité du site.....	11
Tableau 6. Nombres moyen et maximum de véhicules accédant au site actuellement et suite au projet.....	12
Tableau 7. Production actuelle et projetée de déchets.....	13
Tableau 8. Consommations actuelles et projetées en eau et en électricité.....	13
Tableau 9. Classement ICPE des activités mises en œuvre sur le site une fois le projet réalisé.....	14
Tableau 10. Données financières de la société sur les 3 dernières années.....	14
Tableau 12. Phasage du projet .....	15
Tableau 13. Synthèse des enjeux relatifs aux contextes physique, hydrologique, écologique et humain .....	16
Tableau 14. Synthèse des mesures prises et des impacts résiduels.....	19
Tableau 15. Synthèse de la caractérisation des potentiels de dangers .....	24
Tableau 16. Phénomènes dangereux retenus .....	25

## Index des illustrations

Figure 1. Localisation du site sur la commune de SIGOGNE.....	6
Figure 2. Principaux accès routiers au site .....	6
Figure 3. Situation cadastrale et périmètre ICPE.....	7
Figure 4. Extrait du cadastre modifié.....	7

## I. LE DEMANDEUR

### 1. IDENTIFICATION DE LA PERSONNE MORALE

Tableau 1. Identification de la personne morale

Dénomination sociale	DE LA BOURGADE
N° Identification RCS	Angoulême B 434 740 973
SIRET	434 740 973 000 20
Date d'immatriculation	27/02/2001
Date d'enregistrement à l'INSEE	01/02/2001
Forme juridique	SASU, société par actions simplifiée unipersonnelle
Capital social	172 620 €
Adresse du siège	20 RUE DE LA BORDERIE, 16 200 SIGOGNE
Activités principales/Code APE	01.61 Z (activités de soutien aux cultures)
Président	M. Marc VEILLON

### 2. DONNEES SUR LE SITE

Tableau 2. Informations sur le site

Adresse du site	20 Rue DE LA BORDERIE, 16200 SIGOGNE
Prénom et Nom du Responsable du site	M. Marc VEILLON
Effectifs prévus sur le site	2
Horaires de fonctionnement des services administratifs	9 h – 12 h et 13 h 30 – 17 h 30
Horaires de fonctionnement des services d'exploitation	9 h – 12 h et 13 h 30 – 17 h 30
Nom de jours travaillés par an	260

### 3. LOCALISATION DE L'INSTALLATION

Le site est localisé au 20 rue de la Borderie sur la commune de SIGOGNE (16 369), en bordure est du bourg. Le site disposera de 2 accès à l'est par une route communale reliant la route de la Borderie à la D55. Un accès depuis la route de la Borderie est également présent à l'ouest, via un autre site de l'exploitant.

Les principaux axes routiers à proximité sont la D55 au sud et la D736 à l'ouest. D'autres départementales sont également présentes à proximité, au niveau du bourg de la commune.

Figure 1. Localisation du site sur la commune de SIGOGNE

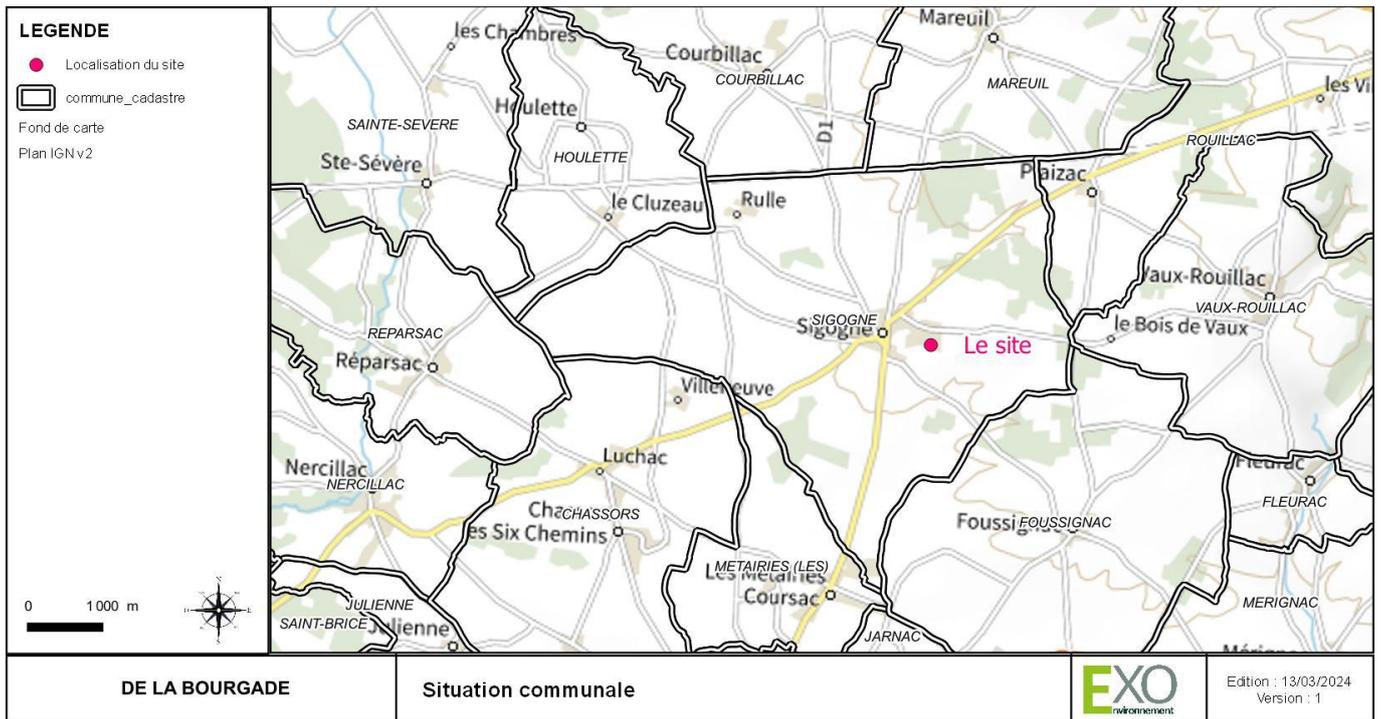


Figure 2. Principaux accès routiers au site

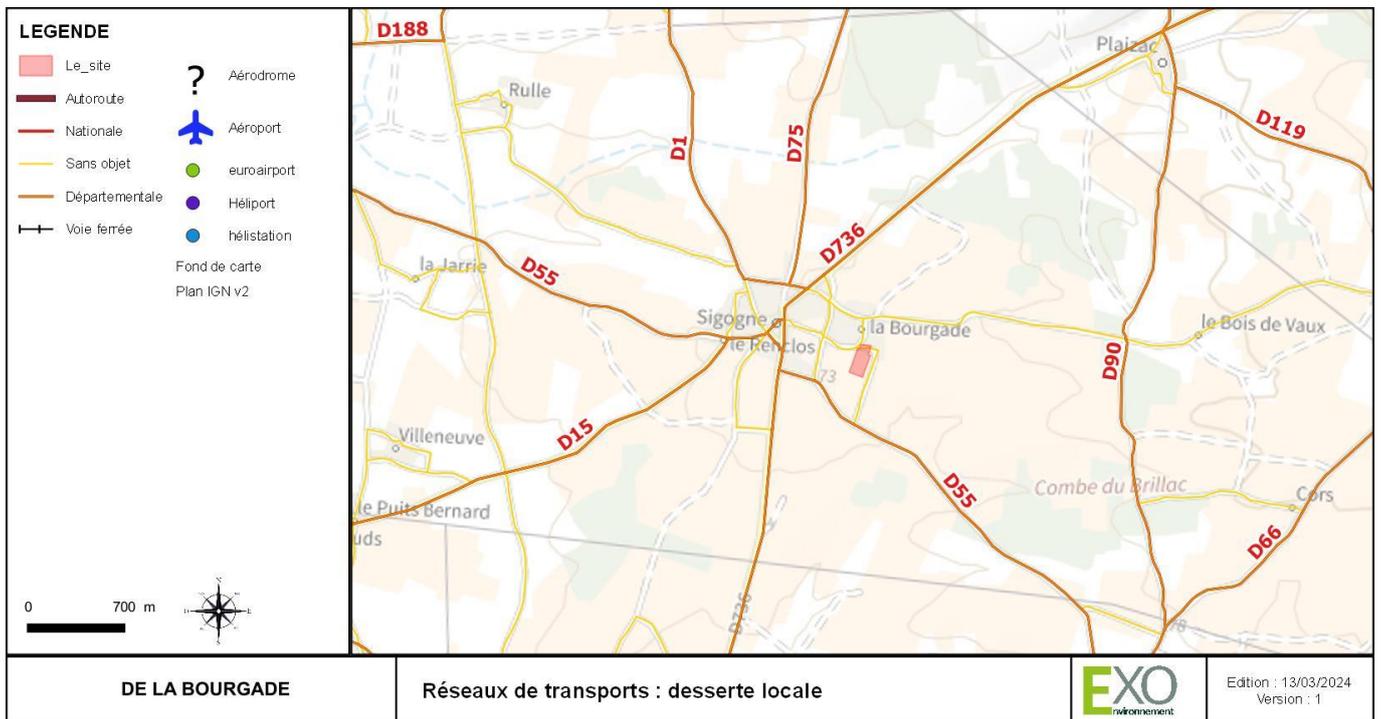


Tableau 3. Coordonnées géographiques du site

	WGS84	RGF93/Lambert93	RGF93/Lambert CC46
X	0° 8'58 800"O	455 127,24	1 454 935
Y	45° 44'7,970"N	6 519 985,80	5 175 450
Z	74 mNGF (de 72 à 75 mNGF)		



La liste des parcelles cadastrales et des surfaces incluses dans le périmètre d'exploitation présentée dans le Tableau 4 est issue du « Tome 2 : Dossier administratif ».

Tableau 4. Parcelles cadastrales

Référence cadastrale	Adresse cadastrale	Propriétaire	Contenance cadastrale en m <sup>2</sup>	Surface géographique site
<b>0 C 2274</b>		GFA DU BOURG AU VIGNE	4412	4412
<b>0 C 2195</b>	LE PIRUIT	GFA DU BOURG AU VIGNE	12 761	12 761
<b>0 C 1960</b>	16200 SIGOGNE	MARC VEILLON	1390	1150
<b>0 C 1887</b>		MARC VEILLON	860	860
<b>0 C 524</b>	LA BOURGADE 16200 SIGOGNE	MARC ET SYLVIE VEILLON	929	929
<b>0 C 1964</b>	20 RUE DE LA BORDERIE	MARC ET SYLVIE VEILLON	760	760
<b>0 C 1963</b>	16200 SIGOGNE	MARC VEILLON	1340	1340
<b>0 C 1962</b>	18 RUE DE LA BORDERIE 16200 SIGOGNE	MARC VEILLON	335	335
		<b>Surface totale en m<sup>2</sup></b>	22 787	22 547
		<b>Surface totale en ha</b>	2,28	2,25

Source : cadastre Etalabr

## II. ORGANISATION DE L'ENTREPRISE

Marc VEILLON exerce l'ensemble des fonctions administratives de la société.

## III. OBJET DU DOSSIER

Ce dossier constitue la demande d'autorisation environnementale pour l'augmentation des capacités de stockage d'alcools de bouche sur le site « LA BOURGADE » de la SAS DE LA BOURGADE à SIGOGNE (16).

Le Tome 1 présente le résumé non technique du dossier d'autorisation environnementale.

## IV. CADRE REGLEMENTAIRE

Les quantités d'alcools projetées relèveront du régime de l'autorisation au titre de la rubrique n° 4755 de la nomenclature des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE).

En application du Livre V Titre 1 du Code de l'Environnement relatif aux ICPE, l'entreprise doit faire l'objet d'une autorisation, dénommée autorisation environnementale.

Les installations relevant du régime de l'autorisation qui ne sont pas soumises à évaluation environnementale systématique sont soumises à un examen au cas par cas par l'autorité environnementale. L'examen au cas par cas du projet de l'entreprise a donné lieu à une décision de dispense d'étude d'impact par l'Autorité Environnementale. Cette décision est jointe en annexe.

## DESCRIPTION DES ACTIVITES ET INSTALLATIONS EXISTANTES

### 1. DESCRIPTION DES ACTIVITES EXISTANTES

Le site est conçu pour une activité de production de cognac, ce qui implique des installations de vinification, de distillation, de stockage d'alcools et d'expédition d'alcools.

### 2. DESCRIPTION DES INSTALLATIONS EXISTANTES

Le site comprend :

- 4 chais de stockage d'alcools :
  - 3 chais anciens en limite de site. Ces chais seront désaffectés à l'issue du projet et ne seront pas couverts par cette étude ;
  - 1 chai récent qui sera conservé ;
- Des installations de vinification :
  - Des cuves de vin en extérieur ;
  - Un local de vinification avec 2 pressoirs et 1 conquet ;
  - 2 aérothermes pour le refroidissement des cuves de vin ;
  - Des locaux désaffectés liés aux activités de vinification ;
- Des installations techniques
  - 1 aire de dépotage,
  - 1 réserve incendie de 590 m<sup>3</sup>, avec 6 emplacements de camions de pompier ;
  - 1 hangar agricole comportant un local phyto et un atelier ;
  - 1 local technique ;
  - 1 aire de lavage de matériel agricole ;
  - 1 bassin de rétention étanche de 630 m<sup>3</sup> et une fosse d'extinction de 120 m<sup>3</sup> ;
  - 1 bassin de régulation et d'infiltration des eaux pluviales de 270 m<sup>3</sup> ;
- des voiries calcaires sur une surface d'environ 6 000 m<sup>2</sup> ;
- des espaces verts ;
- l'habitation de l'exploitant ;
- 1 local pour les employés ;
- 1 piscine.

Certaines des installations listées ci-dessous sont liées à la mise en service du nouveau chai n° 1 et sont en construction en parallèle de la rédaction du présent dossier.

## V. DESCRIPTION DES INSTALLATIONS ET AMENAGEMENTS PROJETES

### 1. INSTALLATIONS PROJETEES

Le projet porte sur l'augmentation des capacités et l'amélioration des conditions de stockage d'alcools du site. L'entreprise projette la création :

- De 2 nouveaux chais comportant chacun 2 cellules de 499 m<sup>2</sup> ;
- De 1 chai comportant une unique cellule de 499 m<sup>2</sup> ;
- De 1 nouvelle cellule de 499 m<sup>2</sup> au dernier chai construit ;

- De 2 aires de dépotage ;
- De nouvelles voiries pour desservir les nouveaux chais.

La QSP du nouveau chai n° 1 sera augmentée.

**Pour des questions d'usages, chaque cellule sera nommée chai.**

Les chais les plans anciens seront vidés au fur et à mesure de la construction des nouveaux chais. Les autres installations du site ne seront pas modifiées.

Les installations non mentionnées dans la suite de ce dossier ne seront pas modifiées par le projet.

## 2. EMBLEMES DES INSTALLATIONS

Les installations seront réalisées dans les limites actuelles du site, dans la continuité des installations existantes.

## 3. DESCRIPTION DES MOYENS COMMUNS ET UTILITES

### 3.1. Accès et limites d'accès

Le site dispose de 2 accès à l'est par une route communale reliant la route de la Borderie à la D55. L'accès le plus au sud fait partie des installations projetées dans le cadre de la création du nouveau chai n° 1.

Le site dispose également d'un accès à l'est par un chemin privé. Ce dernier est relié à la rue de la Borderie au nord, au sein du bourg de SIGOGNE.

Le projet ne modifiera pas la localisation des accès au site. Le projet comprend la création de clôtures autour du site et la mise en place de portails au niveau des entrées.

### 3.2. Circulation sur le site

Le site comporte des voiries en calcaire permettant d'accéder à l'ensemble des installations. Ces voiries sont accessibles depuis les accès principaux à l'est et depuis l'accès secondaire à l'ouest.

L'accès nord permet d'accéder à l'habitation, mais ne permet pas d'accéder aux autres installations.

Les voies de circulation du site seront prolongées, elles permettront d'accéder aux chais sur un demi-périmètre pour l'ensemble des chais.

Ces voiries seront conformes aux préconisations du cahier des charges des nouveaux chais de stockage d'alcools soumis à autorisation.

### 3.3. Aération, chauffage et éclairage

#### 3.3.1. Aération

Le projet ne prévoit pas de modification du système d'aération actuel. Dans les nouvelles installations, l'aération sera de type naturel.

#### 3.3.2. Chauffage

Les chais ne seront pas chauffés.

#### 3.3.3. Éclairage

L'extérieur des nouvelles installations sera éclairé par des projecteurs LED équipés de détecteurs de mouvements. Ces éclairages seront tournés vers le sol pour limiter la pollution lumineuse. Les activités sur le site sont principalement diurnes. L'éclairage dans les chais présentera un degré de protection égal ou supérieur à IP55 avec une protection mécanique.

### 3.4. Aire de dépotage

Le projet implique la création de 2 aires de dépotage supplémentaire, localisées devant le chai 3 et le chai 4. Ces aires, d'une surface de 56 m<sup>2</sup> seront matérialisées au sol et étanchée par un revêtement béton.

Les trois aires de dépotage du site (existante et à créer) seront placées en rétention déportée via une connexion à la fosse d'extinction et au bassin de rétention à réaliser sur site. Chaque aire disposera d'un poste permettant aux camions de se connecter à la terre lors des opérations de dépotage.

## 4. DESCRIPTION DES MOYENS D'INTERVENTION

### 4.1. Moyens en eau

#### 4.1.1. Évaluation des besoins

L'évaluation des besoins en eaux en cas d'incendie est détaillée dans l'étude de dangers.

#### 4.1.2. Moyens en eau présent sur le site

Le site dispose d'une réserve d'eau (piscine existante de 120 m<sup>3</sup> associée à 1 point d'aspiration. Cette réserve est localisée le long de l'accès principal.

Le projet prévoit de conserver la réserve de 120 m<sup>3</sup>.

#### 4.1.3. Moyens en eau externes

Une réserve communale de 590 m<sup>3</sup> est en projet le long de l'accès principal menant au site. Une convention d'utilisation est réalisée entre la commune et l'entreprise. Cette réserve est située en limite sud-est du site et est directement accessible depuis la route.

Cette réserve incendie sera à moins de 200 m des chais.

Le Tableau 5 synthétise les moyens en eau internes et externes disponibles une fois le projet réalisé.

Tableau 5. Caractéristiques des points d'eau extérieurs à proximité du site

Nom	Commune	Code INSEE	Adresse	Type	Distance [vol d'oiseau] du site [en m]	Distance du site par réseau viaire [en m]	Pression PI [en bar]	Débit PI [en m <sup>3</sup> /h]	Volume PEA [en m <sup>3</sup> ]
	<b>SIGOGNE</b>	<b>16 369</b>	<b>La Bourgade</b>	<b>PEA</b>	<b>1</b>	<b>1</b>			<b>590</b>
16,369,006	SIGOGNE	16 369	La Bourgade	PI	278	500		120	
16 369 011	SIGOGNE	13 369	Rue de l'Ancienne Gare lotissement les borderies	PI	322	600		121	
16 369 003	SIGOGNE	16 369	Le Bourg Monument aux morts RD736	PI	616	850		120	
16 369 012	SIGOGNE	16 369	D 736 Salle polyvalente terrain de foot	PI	608	1 000		117	

PI : poteau incendie PEA : Point d'eau artificiel

### 4.2. Robinet d'incendie armés

Les nouveaux chais seront équipés de Postes d'Incendie Additivés. Chaque cellule indépendante comprendra 2 PIA intérieurs situés au niveau des entrées.

Le réseau sera dimensionné conformément à la règle APSAD R5 et dispose d'une pression dynamique de 6 bars pour assurer son fonctionnement. Les PIA seront conformes aux normes françaises NF S 61201 et NF S 62201 par leur composition, leurs caractéristiques hydrauliques et leur installation.

Le local du surpresseur est implanté le long du chai 1. Le projet ne prévoit pas d'aménagement de ce local. Son contrôle et sa maintenance sont assurés par une entreprise spécialisée.

#### 4.3. Extincteurs

Chaque cellule disposera d'extincteurs portatifs judicieusement répartis de sorte que la distance maximale pour atteindre l'extincteur le plus proche ne soit jamais supérieure à 15 m. Leur puissance extinctrice sera de 144 B.

Les extincteurs qui seront installés dans les nouveaux chais seront ajoutés à la liste existante en précisant leurs caractéristiques et leur localisation. Les vérifications feront l'objet d'une consignation.

#### 4.4. Dispositifs de désenfumage

Les chais seront équipés de 6 exutoires de 2 m<sup>2</sup> chacune. La surface de désenfumage sera supérieure à 2 % de la surface au sol.

Ces exutoires seront à déclenchement automatique et feront l'objet d'un contrôle régulier par un prestataire de maintenance.

#### 4.5. Protection foudre

L'ARF et l'étude technique liés n'étaient pas encore finalisés lors de la rédaction du présent dossier. Elle sera tenue à disposition de l'administration et les installations préconisées seront mises en place avant la mise en service des installations.

#### 4.6. Secours aux blessés

La caserne de pompiers la plus proche est celle de JARNAC, située à 7,6 km par le réseau viaire.

### 5. TRAFIC

Le tableau suivant rend compte de la fréquentation actuelle et projetée du site par des véhicules [poids lourds ou légers] liés à l'activité.

*Tableau 6. Nombres moyen et maximum de véhicules accédant au site actuellement et suite au projet*

	Actuel		Futur	
	Nombre moyen de véhicules	Nombre maximum de véhicules	Nombre moyen de véhicules	Nombre maximum de véhicules
Poids lourds	150 PL/an	1 PL/j	325 PL/an	2,5 PL/j
Véhicules légers	2,5 VL/j	5 VL/j	2,5 VL/j	5 VL/j

### 6. DECHETS

L'activité de stockage d'alcools sur le site ne produit pas de déchets. L'activité de vinification est source de production d'effluents, ceux-ci sont issus du lavage des cuves de vin. Ces eaux de lavages sont récupérées et stockées dans les cuves de vins avant

évacuation par la Société REVICO. Les déchets ménagers produits par les bureaux sont évacués par le système collecte et de traitement Calitom [syndicat mixte de service public des déchets de la Charente]. L'entreprise tient un registre de suivi des déchets [voir Tableau 7].

Le projet a pour finalité le stockage de l'alcool. Cette activité ne générera pas plus de déchets qu'actuellement. Le projet prévoit une augmentation des capacités de vinification du site, cette augmentation induira une augmentation des eaux de lavages des cuves de vin. Les déchets ménagers produits par les bureaux sont évacués par le système de collecte et de traitement Calitom [syndicat mixte de service public des déchets de la Charente]. Le projet n'implique pas un ajustement des ressources humaines de l'entreprise, donc le volume de déchets ménagers n'augmentera pas. Par ailleurs, l'entreprise tient un registre de suivi de ces déchets. Les déchets verts issus de l'entretien du site sont broyés et compostés in situ.

Tableau 7. Production actuelle et projetée de déchets

Gisement	Code déchet	Quantité produite		Stockage interne	Élimination
		Actuelle	Future		
Déchets divers	20 01 01 20 01 08	<1 t/an	< 1 t/an	Containers Calitom	Calitom
Boue du séparateur d'hydrocarbures	13 05 02	<1 t/an	<1 t/an	Dans les séparateurs d'hydrocarbures	Société spécialisée
Déchets provenant du lavage, nettoyage et de la réduction mécanique des matières premières	02 07 01	84 m <sup>3</sup> /an	118 m <sup>3</sup> /an	Citerne de vins	REVICO
Déchets agrochimiques contenant des substances dangereuses	02 01 08	3 m <sup>3</sup>	3 m <sup>3</sup>	IBC 1 m <sup>3</sup>	OCEALIA

## 7. CONSOMMATIONS

Le Tableau 8 résume les consommations actuelles et projetées en eau, en électricité et en GNR de l'entreprise sur le site. La consommation d'eau de ville et d'électricité augmentera légèrement.

Tableau 8. Consommations actuelles et projetées en eau et en électricité

Ressource	Usage	Consommation actuelle		Consommation future		
		Moyenne annuelle	Maximale journalière	Moyenne annuelle	Maximale journalière	Maximale annuelle
Eau de ville	Consommation humaine, Épaulement, Nettoyage des cuves de vin, des pressoirs et des véhicules agricoles Remplissage réseau froid	841 m <sup>3</sup>	3 m <sup>3</sup>	600 m <sup>3</sup>	20 m <sup>3</sup>	1640 m <sup>3</sup>
Électricité	Chai de vieillissement 1, 2, 3, chai de vinification, atelier, compresseurs, groupe froid, local Kärcher, Algeco	32,07 MWh	/	40,09 MWh	/	/
GNR	Alimentation engins agricoles	16,5 m <sup>3</sup>	/	16,5 m <sup>3</sup>	/	/

## VI. CLASSEMENT PROJETÉ DES INSTALLATIONS ET ACTIVITÉS

Le projet vise à augmenter les capacités de stockage d'alcools du site. Le Tableau 9 présente le classement ICPE des activités projetées sur le site.

Tableau 9. Classement ICPE des activités mises en œuvre sur le site une fois le projet réalisé

Rubrique ICPE	Libellé — Activité	Capacité des installations	Régime	Rayon d'affichage en km
4755-2.a	<p><b>Alcools de bouche d'origine agricole</b> et leurs constituants [distillats, infusions, alcool éthylique d'origine agricole, extraits et arômes] présentant des propriétés équivalentes aux substances classées dans les catégories 2 ou 3 des liquides inflammables.</p> <p>2. Dans les autres cas et lorsque le titre alcoométrique volumique est supérieur 40 % : la quantité susceptible d'être présente étant :</p> <p>a) Supérieure ou égale à 500 m<sup>3</sup></p>	<p>Chai 1 : 835,6 m<sup>3</sup> Chai 2 : 817,1 m<sup>3</sup> Chai 3 : 795,6 m<sup>3</sup> Chai 4 : 795,6 m<sup>3</sup> Chai 5 : 795,6 m<sup>3</sup> Chai 6 : 733,6 m<sup>3</sup> Chai 7 : 733,6 m<sup>3</sup></p> <p><b>QSP = 5 506,7 m<sup>3</sup></b></p>	A	2
2251-2	<p><b>Préparation, conditionnement de vins, à l'exclusion des installations classées au titre de la rubrique 3642.</b></p> <p>La capacité de production étant de :</p> <p>2. Supérieur à 500 hl/an, mais inférieur ou égale à 20 00 hl/an</p>	<p>La capacité de production est de <b>19 949 hl/an</b></p>	D	-

(DC) Déclaration sous contrôle périodique (D) Déclaré (E) Enregistrement (A) Autorisation

## VII. CAPACITES TECHNIQUES ET FINANCIERES

### 1. CAPACITES TECHNIQUES

Le site est d'ores et déjà exploité par la société depuis plus de 30 ans. Le responsable du site exerce des activités liées à la production et au stockage d'alcools depuis plus de 15 années.

### 2. CAPACITES FINANCIERES

#### 2.1. Données financières

Le Tableau 10 présente les données financières du porteur de projet sur les années 2020-2023.

Tableau 10. Données financières de la société sur les 3 dernières années

Année	Chiffre d'affaires en k€	Capacité d'autofinancement en k€
2020	808	184
2021	1 211	202
<b>2022</b>	924	193
<b>2023</b>	991	180

#### 2.2. Mode de financement

Le montant global du projet représente un coût estimé de 6 700 000 € qui sera financé par un emprunt sur une durée de 20 ans. Cet emprunt sera obtenu auprès de la banque CRCA. Ce montant tient compte de la première tranche d'investissement déjà réalisé pour le dernier chai.

#### 2.3. Montant des investissements

Une part des infrastructures nécessaires à l'ensemble du site a fait l'objet d'une première tranche de travaux dans le cadre de la création du dernier chai.

Le montant des investissements à réaliser est de 6 700 000 €.

La durée globale de construction d'un chai est d'environ 7 mois, avec les phases suivantes :

- Terrassement — VRD : 2 mois,
- Gros œuvre : 3 mois,
- Charpente/couverture/équipements/réseaux : 2 mois.

Ce délai peut être allongé en fonction des aléas concernant l'approvisionnement en matériaux, la disponibilité des entreprises intervenant sur le chantier et les conditions climatiques.

Les travaux projetés s'effectueront dans les tranches horaires 8 h-18 h du lundi au vendredi, hors jours fériés et week-ends.

Le projet sera réalisé sur une période de 20 ans environ et selon les besoins de l'exploitation, le phasage prévisionnel des constructions projetées est indiqué ci-dessous.

*Tableau 11. Phasage du projet*

Année	Installations
<b>2026</b>	Construction du chai n° 2
<b>2029 à 2044</b>	Construction d'un chai tous les 3 ans

## VIII. ÉTUDE DES INCIDENCES DU PROJET SUR L'ENVIRONNEMENT

### 1. SYNTHÈSE DES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX

Le tableau suivant présente une synthèse des enjeux des milieux au regard de l'état initial réalisé. Ceux-ci sont hiérarchisés selon l'échelle suivante.

Nul	Faible	Modéré	Fort	Très fort
-----	--------	--------	------	-----------

Tableau 12. Synthèse des enjeux relatifs aux contextes physique, hydrologique, écologique et humain

Thématique	Synthèse	Enjeux
<b>Contexte physique</b>		
<b>Topographie</b>	Le terrain présente une déclivité de 1,2 % en moyenne orientée du nord vers le sud.	Faible
<b>Climatologie</b>	Climat océanique altéré.	Nul
<b>Géologie et pédologie</b>	Formation géologique constituée de faciès du Purbeckien. Formation étendue. D'après les sondages pédologiques réalisés par le bureau d'études IEE, il est mis en évidence la présence d'un sol homogène avec un horizon de Terre végétale en surface suivie d'un limon argileux et de calcaire en profondeur.	Faible
<b>Contexte hydrologique</b>		
<b>Eaux superficielles</b>	Site couvert par le SDAGE ADOUR-GARONNE et le SAGE Charente. Site concerné par deux masses d'eau superficielles : le Ruisseau de la TENAIE, peu étendue (20 km <sup>2</sup> ) pour la partie sud et le TOURTRAT pour la partie nord, beaucoup plus étendue (69 km <sup>2</sup> ) pour la partie nord. Ces deux cours d'eau sont des affluents de la CHARENTE. Les deux masses d'eau ont un état écologique moyen. Elles sont peu vulnérables. Le cours d'eau le plus proche est situé à environ 1620 m au nord et est un bras du TOURTRAT. La TENAIT est à 2860 m au sud des installations. Une zone humide potentielle est présente dans la partie sud du site d'après les modélisations disponibles. D'après les investigations terrains du bureau d'études IMPACT EAU ENVIRONNEMENT réalisées 02/02/2024, aucune zone humide n'a été recensée d'après le critère pédologique sur le site d'étude et la flore présente sur le site n'est pas spontanée.	Moyen
<b>Eaux souterraines</b>	Masses d'eau souterraines étendues. Masses d'eau souterraines moyennement vulnérables face à l'infiltration (indice IDPR 601 à 800). D'après les tests de perméabilité réalisés par le bureau d'études IEE, les valeurs de perméabilité permettent l'infiltration comme moyen d'évacuation des eaux pluviales. Aucune nappe n'a été rencontrée dans aux profondeurs testées soit 70,84 m NGF Le site n'est pas équipé de forage. L'ouvrage le plus proche est à 518 m au sud-ouest des installations.	Moyen
<b>Enjeux et usages</b>	Site inscrit en Zone de Répartition des Eaux, en zone vulnérable à la pollution des nitrates d'origine agricole et en zone sensible. Site présent dans le périmètre de protection rapprochée du secteur général du captage d'eau potable de SAINT-SAVINIEN-COULONGE. Ce forage est à environ 42 km au nord-ouest du site. Le site n'est pas localisé au sein ou en amont immédiat d'une zone de baignade, une zone conchylicole ou de pêche à pied de loisir.	Moyen
<b>Contexte écologique</b>		
<b>Continuités écologiques</b>	Aucun réservoir de biodiversité n'est présent à moins de 1 ou 2 km du site d'étude.	Moyen

Thématique	Synthèse	Enjeux
	<p>À l'échelle du SRCE POITOU-CHARENTES, le sud du site est en zone de corridors écologique diffus et le nord en zone urbanisée.</p> <p>À l'échelle du SCoT du Cognaçais, le site ne s'inscrit dans aucun réservoir de biodiversité ou de corridor écologique.</p>	
<b>Périmètres de protection et d'inventaire</b>	<p>Natura 2000: Site Natura 2000 le plus proche localisé à 5,4 km au sud du site (Vallée de la Charente entre Angoulême et Cognac et ses principaux affluents [SOLOIRE, BOEME, ECHELLE] ZCS FR5402009) en aval hydraulique par rapport au projet.</p> <p>ZNIEFF : Nord du site d'étude présent dans la ZNIEFF I, 540 007 589, intitulé VILLAGE DE SIGOGNE.</p> <p>Autres périmètres : Aucun périmètre de protection et d'inventaire à proximité du site d'étude.</p>	<b>Fort</b>
<b>Contexte humain</b>		
<b>Démographie</b>	Contexte peu dynamique de la commune.	Nul
<b>Contexte économique</b>	<p>Commune dynamique avec une augmentation de la population active de 66,4 % (2015) à 77,3 % (2021) de la population ayant entre 15 et 64 ans.</p> <p>Activité viticole majoritaire au niveau de l'activité agricole de la commune.</p> <p>Aucune activité sylvicole piscicole ou conchylicole aux alentours du site.</p>	Moyen
<b>Environnement immédiat</b>	<p>Le site est localisé en bordure sud-est du bourg de SIGOGNE. Le voisinage immédiat se compose de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>o la rue de la Borderie au nord, au sein du bourg de SIGOGNE ;</li> <li>o de nombreuses habitations au nord et à l'ouest ;</li> <li>o d'une habitation à l'est ;</li> <li>o des vignes et des champs au sud du site.</li> </ul> <p>Aucun ERP présent à 200 m autour du site.</p>	Moyen
<b>Infrastructure</b>	<p>L'accès au site d'étude se fait par une route communale reliant la route de la Borderie à la D55.</p> <p>Les routes départementales D736, D55 et D15 sont présentes dans un rayon de 350 m à 1 km.</p> <p>Le trafic est important notamment au niveau de la D736 (2 736 véhicules journaliers en moyenne) et de la D15 (1 610 véhicules journaliers en moyenne).</p> <p>L'axe ferroviaire le plus proche est situé à 7,26 km au sud des installations.</p> <p>L'aérodrome le plus proche est celui de Cognac à 14 km au sud-ouest du site.</p> <p>La voie navigable la plus proche est la Charente à 6 km au sud du site.</p>	Faible
<b>Patrimoine culturel et touristique</b>	<p>L'Église Saint-Martin, inscrite au monument historique, est à 611 m à l'ouest du site. Le site d'étude n'est pas inclus dans le périmètre de protection des abords (500 m) de ce monument historique.</p> <p>Aucun site classé ou inscrit n'est présent à moins de 2 km.</p> <p>Le site est localisé à 4,2 km au nord du site patrimonial remarquable de JARNAC.</p> <p>Le site d'étude est bordé au nord par une zone de présomption de prescription archéologique (ZPPA) correspondant à la « zone A — Le bourg de Sigogne ».</p> <p>Le chemin de randonnée le plus proche est situé à plus de 7 km au nord-est sur la commune de ROUILLAC.</p> <p>Le site internet de la commune de SIGONE liste les randonnées possibles pour découvrir la commune et un des chemins proposés passe par la rue de la BORDERIE, en limite nord du site.</p> <p>Site contient un élément de petit patrimoine bâti protégé au titre de l'article L 151-19 du Code de l'Urbanisme (PLUi du GRANC COGNAC). Il s'agit du portail d'entrée de la cour dans la partie nord du site.</p>	Moyen

Thématique	Synthèse	Enjeux
<b>Paysage</b>	<p>Le site s'inscrit dans l'entité paysagère « le pays bas » appartenant aux terres viticoles.</p> <p>Le site est en limite du bourg de SIGOGNE (environnement urbanisé). La topographie plane le rend visible depuis la D55 au sud et depuis les habitations à l'ouest. De la végétation est présente à l'est, jouant le rôle d'un écran paysager naturel.</p> <p>La végétation présente en limite sud et ouest est composée de vignes, de hauteur limitée qui ne constituent pas un écran.</p> <p>Le site bordé de vignes caractéristiques des abords.</p> <p>Le site contient un élément de petit patrimoine bâti protégé au titre de l'article L 151-19 du Code de l'Urbanisme (PLUi du GRANC COGNAC). Il s'agit du portail d'entrée de la cour dans la partie nord du site.</p>	Moyen
<b>Exposition aux pollutions et aux nuisances</b>	<p>Le site n'est pas concerné par un Plan d'Exposition aux Bruits (PEB).</p> <p>Absence de sources de vibrations significatives au sein du site et à proximité.</p> <p>Contexte acoustique d'un site en entrée de bourg.</p> <p>Aucun site ayant subi une pollution des sols à proximité.</p> <p>Étude historique du site ne révèle aucune activité industrielle susceptible d'avoir impacté les sols ou les eaux au droit du site. Seule l'activité agricole exercée par le passé sur le site peut être à l'origine de pollution en lien avec cette activité.</p> <p>Aucune source de nuisance olfactive.</p> <p>Site au sein d'une faible zone de pollution lumineuse. Pas d'activité nocturne.</p>	Nul
<b>Exposition aux risques</b>		
<b>Risques naturels</b>	<p>L'exposition aux risques naturels est très limitée :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Aléa sismique : modéré ;</li> <li>○ Retrait-gonflement des argiles : nul ;</li> <li>○ Feux de forêt : pas de forêts à proximité ;</li> <li>○ Mouvements de terrain : aucun sur site ou à proximité immédiate ;</li> <li>○ Cavités souterraines : aucune sur site ou à proximité immédiate ;</li> <li>○ Hors zone inondable ;</li> <li>○ Remontée de nappes : nul.</li> </ul>	Faible
<b>Risques technologiques</b>	<p>Aucun site Seveso dans un rayon de 2 km autour site.</p> <p>Transport de gaz : Site a plus de 1 km de la canalisation de gaz couverte par une servitude la plus proche.</p> <p>Réseau de transport d'électricité : Site a plus de 1 km d'une ligne électrique couverte par une servitude.</p> <p>Réseau de distribution d'électricité : Site limitrophe au nord avec une ligne basse tension.</p> <p>7 ICPE soumises à autorisation ou enregistrement dans un rayon de 2 km autour du site.</p> <p>Aucun IREP dans un rayon de 2 km.</p>	Faible

## 2. SYNTHÈSE DES IMPACTS DU PROJET ET DES MESURES D'ÉVITEMENT, DE RÉDUCTION ET DE COMPENSATION

Les mesures prises par l'entreprise pour maîtriser et limiter ses impacts sur l'environnement sont présentées dans le Tableau 13.

Nul	Faible	Modéré	Fort	Très fort
-----	--------	--------	------	-----------

Tableau 13. Synthèse des mesures prises et des impacts résiduels

Thématiques	Sous-thématiques	Incidences brutes	Mesures	Incidence résiduelle
<b>Incidences permanentes liées à l'emprise du projet</b>				
<b>Continuités écologiques et biodiversité</b>		Aucune incidence : <ul style="list-style-type: none"> <li>sur le site Natura 2000,</li> <li>les secteurs protégés ou inventoriés</li> <li>les réservoirs de biodiversité et sur les continuités écologiques même celles d'importance régionales.</li> </ul> Le nord du site est compris dans une ZNIEFF et le sud-est en zone de corridors diffus.	Faible E Les bâtiments existants au nord du site ne seront pas modifiés par le projet. R Les abords du site resteront occupés par des vignes dont la continuité ne sera pas modifiée.	Nul
<b>Contexte hydrologique</b>				
<b>Patrimoine</b>		Aucune incidence sur le patrimoine culturel et touristique.	Nulle E Les installations projetées seront placées en retrait par rapport au portail identifié par le document d'urbanisme au nord du site, sans co-visibilité.	Nulle
<b>Paysage</b>		Nord : Visibilité limitée par les bâtiments existants Sud : Visibilité projet depuis D55 (topographie plane) Est : présence de végétation jouant le rôle d'un écran paysager naturel ;	Modérée E Maintien des écrans paysager naturel. R Intégration d'un linéaire végétal (parties ouest et sud du site)	Marginale

Thématiques	Sous-thématiques	Incidences brutes	Mesures	Incidence résiduelle
<b>Espaces agricoles, forestiers ou halieutiques</b>		Ouest : visibilité depuis les habitations, séparées du site par des vignes ; Le site est entouré de vignes, permettant une meilleure intégration paysagère et une continuité en termes d'activité réalisée. Pas de consommation forestière ou halieutique. Consommation d'espace agricole (1,7 ha) soit moins de 0,1 % de la SAU de SIGOGNE (1533 ha).		
<b>Infrastructures et réseaux publics</b>		Pas d'impact sur les infrastructures et les réseaux publics.		
<b>Incidences permanentes liées à l'exploitation du site</b>				
<b>Émissions</b>	Rejets dans les eaux superficielles, les eaux souterraines ou les sols	L'entreprise n'est pas émettrice de substance dangereuse. Les impacts du projet vis-à-vis des rejets dans les eaux superficielles, souterraines ou les sols, sont portés principalement par les eaux pluviales. L'état de la masse d'eau de la du Ruisseau de la Tenaie ne permet pas d'atteindre le bon état des eaux, néanmoins, l'emprise à aménager est limitée (emprise projet de moins de 2 ha).		
	Déchets	Pas d'augmentation de la production de déchet lié au projet de chais. Augmentation de la production de déchet lié à la régularisation des installations de vinifications.		
	Trafic routier	Augmentation du trafic de poids lourds, passant de maximum 1 PL/j à 2,5 PL/j (réseau routier local et départemental).		
	Rejets atmosphériques	Augmentation rejets atmosphériques liés — à la « part des anges » ; — à la circulation.		

Thématiques	Sous-thématiques	Incidences brutes	Mesures	Incidence résiduelle
	Bruits et vibrations	Les sources de bruit seront liées au trafic routier associé aux réceptions et expéditions des produits et au personnel.	E Travail réalisé dans des locaux fermés. Optimisation du trafic (optimisation) Arrêts des moteurs pendant chargement/déchargement R Vitesse limitée à 30 km/h, Engins conformes.	Nulle
	Émissions lumineuses	Émissions lumineuses limitées	R Dispositifs d'éclairage extérieurs dirigés vers le sol.	Nulle
	Rayonnements ionisants	Aucune émission		Nulle
	Évaluation des risques sanitaires	Aucun polluant identifié émis par le site n'a été sélectionné comme traceur de risque ou d'émission. Les émissions aqueuses et atmosphériques du site pas notables, en termes de flux et de risque sanitaire.		Nulle
<b>Consommations</b>	Eaux	Augmentation de la consommation annuelle maximale en eau potable, mais réduction de la consommation annuelle moyenne.	R Suivi des consommations d'eau	
	Energie	L'augmentation de la consommation énergétique directe du 32 MWh/an à 40 MWh/an pour l'électricité. Pas d'évolution de la consommation de GNR.	R Mise à l'arrêt des engins en cas d'attente prolongée ; Prévention et réparation des installations techniques.	Marginal
<b>Contexte socio-économique</b>	Emploi	Participation au dynamisme économique de la filière : emplois indirects chez les fournisseurs, sous-traitants, prestataires de services...		Positive
	ERP et zones de fréquentation du public, activités de loisir et tourisme	Aucun ERP dans un rayon de 200 m.	R Implantation des installations en retrait des limites de propriété.	Nulle
<b>Incidences temporaires (phase chantier)</b>		Paysage : Perception des travaux comparable aux perceptions en phase d'exploitation ; Sécurité routière : pas de modification de la circulation sur le domaine public ; Eaux superficielles, souterraines et sol : risque de pollution de l'eau et du sol par des produits dangereux (huiles, hydrocarbures liés aux engins ou produits utilisés ponctuellement sur le chantier) ou par ruissellement des matières en suspension (terrassment, laitances de béton) ; Biodiversité : incidence nulle sur la biodiversité ;		Modérée
			Sécurité routière : signalisation, sorties de chantier en marche avant, abords tenus propres ; Eaux et sols : voir § F. Partie 1.1.2 Qualité de l'air : voir § F. Partie 1.1.3 Bruit et vibrations : horaires de chantier diurnes, les jours ouvrés ; respect des normes pour les engins ; EPI pour le personnel de chantier ; Déchets : voir § F. Partie 1.1.5	Impacts temporaires, intensité faible.

Thématiques	Sous-thématiques	Incidences brutes	Mesures	Incidence résiduelle
		Qualité de l'air : Emissions atmosphériques liées aux poussières par temps sec et venteux et aux gaz d'échappement des engins ; Emissions sonores et vibrations liées aux fonctionnements et aux manœuvres des engins ; Production de déchets liée au chantier ; Risques : exposition aux risques naturels limitée, et travaux ne concernant pas les bâtiments existants.		Risques : interdiction de fumer, extincteurs mis à disposition, procédures de gestion des départs de feu spécifiques au chantier.
<b>Incidences cumulées avec d'autres projets</b>				
<b>Projet des VIGNOBLES ROY (création de chais) et projet de la DISTILLERIE ROY (création d'une distillerie dans un bâtiment existant)</b>	Effluents	Le présent projet et le projet des VIGNOBLES ROY ne modifient pas la production d'effluent des installations. Le projet de la DISTILLERIE ROY s'accompagne d'une augmentation de la production d'effluents de distillation. L'entreprise traite ses effluents par épandage suivant un plan d'épandage et les volumes supplémentaires seront évacués et traités chez REVICO.	Nulle	
	Eaux pluviales	Les 3 sites appartiennent au bassin versant du ruisseau de la TENAIT. Le projet de la DISTILLERIE ROY ne modifie pas l'imperméabilisation du site.	Faible	R Infiltration des eaux pluviales sur la parcelle avec traitement des eaux susceptibles d'être polluées et tamponnement.
	Risques technologiques	Le présent projet et le projet des VIGNOBLES ROY s'accompagnent d'une imperméabilisation de sols. Les projets proches ne sont pas susceptibles de générer des effets pouvant interagir avec le site du présent projet.	Nulle	
	Écoulements accidentels	Les 3 projets disposent de solution de gestion des écoulements accidentels. Du fait de ces solutions et de la topographie, les écoulements accidentels ne sont pas susceptibles d'atteindre le site de la BOURGADE.	Nulle	
	Biodiversité	L'étude d'incidences du projet des VIGNOBLES ROY et le PAC de la DISTILLERIE ROY ne relevaient pas d'incidence sur la biodiversité.	Nulle	
	Trafic	Les projets proches s'accompagneront d'une augmentation du trafic de poids lourds sur la D736. Cet axe est un de ceux potentiellement utilisés par les poids lourds desservant le site de la BOURGADE.	Faible	R Mesures concernant le trafic détaillées plus haut
	Bruit et vibration	Les 3 projets ne sont pas source d'émissions sonores ou de vibration significatives	Nulle	
	Rejets atmosphériques	Le projet des VIGNOBLES ROY s'accompagnait d'une augmentation des émissions atmosphériques liées à la circulation de poids lourds et à la part des anges.	Faible	R Mesures concernant les rejets atmosphériques détaillées plus haut

Thématiques	Sous-thématiques	Incidences brutes	Mesures	Incidence résiduelle
	Énergies	<p>Le projet de la DISTILLERIE ROY s'accompagne d'une augmentation des émissions atmosphériques liées à la circulation de poids lourds et au fonctionnement des alambics.</p> <p>Les 3 projets s'accompagnent d'une augmentation des consommations d'électricité et d'une augmentation de la consommation de GNL dans le cas de la DISTILLERIE ROY.</p>	<p>R Mesures concernant l'énergie détaillée plus haut</p>	Marginale
	Phase travaux	<p>Les trois chantiers seront réalisés simultanément. Les travaux de construction des chais de stockage des VIGNOBLES ROY ne seront pas terminés au dépôt du présent dossier de demande d'autorisation environnementale.</p> <p>Les sites sont distants de 900 m. Des incidences cumulées sont possibles, elles seront cependant limitées à une légère augmentation de la circulation sur les départementales environnantes.</p>	<p>R Mesures détaillées plus haut concernant les travaux</p>	Marginale

### 3. MESURE DE SUIVI ENVIRONNEMENTAL

Le maître d'ouvrage fera réaliser l'entretien des ouvrages hydrauliques et des réseaux de manière à garantir leur fonctionnalité. Cet entretien sera réalisé mécaniquement.

L'entreprise suivra ses performances environnementales au travers de la surveillance de ses rejets notamment par :

- o Le suivi de la qualité des eaux pluviales rejetées par des analyses annuelles,
- o À défaut de pouvoir y déroger, le suivi des niveaux de bruit émis par ses installations tous les 5 ans lors de campagnes de mesures en limite de propriété et au niveau des tiers les plus proches,
- o Le suivi de ses déchets par la tenue d'un registre,
- o Le suivi de ses consommations d'eau et d'électricité,
- o La maintenance régulière de ses équipements.

## IX. ÉTUDE DE DANGERS

### 1. PERIMETRE DE L'ÉTUDE

L'étude de dangers porte sur les chais de stockage d'alcools et les aires de dépotage

Les autres installations du site sont des locaux administratifs, des bâtiments désaffectés, des installations de vinification, un hangar de stockage, une aire de lavage de matériel agricole et une cuve de GNR.

Les locaux listés présentent des risques ordinaires et ne feront pas partie du périmètre de l'étude.

De même, la cuve de fioul est contrôlée régulièrement et les scénarios d'explosion et de pressurisation ne seront pas étudiés.

### 2. POTENTIEL DE DANGERS

Le Tableau 14. Synthèse de la caractérisation des potentiels de dangers résume les potentiels de dangers associés aux installations et précise ceux qui seront retenus à étudier dans l'analyse de risques.

*Tableau 14. Synthèse de la caractérisation des potentiels de dangers*

Système	Potentiel de danger	ERC	Phénomène dangereux
<b>Chai 1</b>	835,6 m <sup>3</sup> d'alcools	Barriques/tonneaux/cuves	Incendie, explosion, pollution
<b>Chai 2</b>	817,1 m <sup>3</sup> d'alcools	Barriques/tonneaux/cuves	Incendie, explosion, pollution
<b>Chai 3</b>	795,6 m <sup>3</sup> d'alcools	Barriques/cuves	Incendie, explosion, pollution
<b>Chai 4</b>	795,6 m <sup>3</sup> d'alcools	Barriques/cuves	Incendie, explosion, pollution
<b>Chai 5</b>	795,6 m <sup>3</sup> d'alcools	Barriques/cuves	Incendie, explosion, pollution
<b>Chai 6</b>	733,6 m <sup>3</sup> d'alcools	Barriques/cuves	Incendie, explosion, pollution
<b>Chai 7</b>	733,6 m <sup>3</sup> d'alcools	Barriques/cuves	Incendie, explosion, pollution
<b>Aires de dépotage</b>	30 m <sup>3</sup> d'alcool	Fuite, nappe, ignition	Incendie, explosion, pollution
<b>Cuve de vin</b>	19 949 hl de vins	Fuite, nappe	Pollution
<b>Aire de lavage</b>	Eau chargée en produit phytosanitaire ou matière organique	Fuite, nappe	Pollution
<b>Local phytosanitaire</b>	Produits phytosanitaires	Fuite, nappe, ignition	Incendie, pollution
<b>Cuve de GNR</b>	2,5 m <sup>3</sup> de GNR	Fuite, nappe, ignition	Incendie, pollution

### 3. SELECTION DES PHENOMENES DANGEREUX

Le tableau suivant précise la liste des phénomènes dangereux retenus comme susceptibles, en l'absence de maîtrise, d'atteindre les enjeux extérieurs de l'établissement directement ou par effets dominos, c'est-à-dire de conduire à un accident majeur caractérisé par des effets létaux ou des effets irréversibles à l'extérieur du site.

Tableau 15. Phénomènes dangereux retenus

Type	N° phd	Phénomène dangereux
Effets thermiques	A1 à A7	Incendie d'un chai
Effets thermiques	A8	Incendie généralisé des chais 1 et 2
Effets thermiques	A9	Incendie généralisé des chais 4 et 5
Effets thermiques	A10	Incendie généralisé des chais 6 et 7
Effets thermiques	A11	Incendie sur l'aire de dépotage du chai n° 1
Effets thermiques	A12	Incendie sur l'aire de dépotage du chai n° 3
Effets thermiques	A13	Incendie sur l'aire de dépotage du chai n° 6
Effets de surpression	B1 à B7	Explosion de bac atmosphérique dans un chai
Effets thermiques	C	Pressurisation de bac pris dans un incendie de chai
Effets de surpression	D1 à D3	Explosion du plus grand compartiment d'un camion-citerne sur une aire de dépotage
Effets de surpression	E	Explosion de vapeurs dans un chai
Effet de surpression	F	Explosion de la cuve de GNR
Effets thermiques	G	Incendie de bureaux, locaux techniques...

Les phénomènes dangereux E, F et G non susceptibles d'engendrer de tels effets à l'extérieur du site, sont écartés. Il s'agit des phénomènes :

- o D'incendie de locaux de type bureaux, local technique, local électrique...
- o D'explosion de vapeurs de type ATEX hors zones 0.

L'explosion de la cuve de fioul (phénomène F) est écartée du fait de la conformité de l'équipement, de sa localisation à l'abri de la circulation et des contrôles réguliers.

À noter que la présence d'événements convenablement dimensionnés et de trappes de trou d'homme déverrouillées sur les nouvelles cuves de stockage d'alcools rendra physiquement impossibles les phénomènes de pressurisation de bac pris dans un incendie.

### 4. SYNTHÈSE DES EFFETS DOMINOS ENTRE INSTALLATIONS DE L'ÉTABLISSEMENT

L'analyse des effets dominos permet de conclure que :

- o Avec tenue des murs, il n'y a pas d'effets dominos entre les différents chais ;
- o Sans tenue des murs, des effets dominos sont présents entre les chais. Afin de limiter les risques d'effondrement des murs, l'exploitant projette la mise en rétention déportée de tous ses chais, afin d'évacuer leur contenu en moins de 4 h ;
- o Les moyens en eau du site intègrent les besoins de « extinction et de protection des bâtiments ;
- o Il n'y a pas d'effets dominos à attendre à hauteur de toiture en cas d'incendie sur les aires de dépotage.

### 5. SYNTHÈSE SUR LES EFFETS DOMINOS ENTRE L'ÉTABLISSEMENT ET DES ÉTABLISSEMENTS PROCHES

À notre connaissance, il n'y a pas d'établissement à proximité susceptible d'impacter le site du projet ou d'être impacté par celui-ci.

Avec tenue des murs, il n'y a pas d'effets dominos hors du site.

Sans tenue des murs, des effets dominos sont présents hors du site, au niveau des parcelles de vigne limitrophes.

## 6. INFORMATION DES POPULATIONS

Il n'est pas prévu de mesures d'alerte particulière de la population en cas d'accident sur le site. En cas d'incendie, le blocage de la circulation sur la route d'accès au site sera à prévoir.

## X. LISTE DES INTERVENANTS

La présente étude a été réalisée par :



Siège social :  
59-61 av Beaupréau  
17390 LA TREMBLADE

Établissement :  
18, Boulevard Guillet Maillet  
17 100 SAINTES

Intervenants : Cédric MUSSET — Responsable technique  
Arnaud JAUD — Chargé d'études  
Léo BOTTAGISIO — Chargé d'études  
Alexandre RABILLON — Chargé d'études